

## La monnaie : un bien public

Toutes les richesses disponibles dans le commerce sont le fruit du savoir-faire et du travail du peuple. Ces richesses sont destinées à être échangées contre de la monnaie qui, elle aussi, est une création humaine, mais qui n'exige ni travail ni savoir-faire, un simple jeu d'écriture dans un livre de comptes suffit. La monnaie reste la propriété de son créateur, on comprend immédiatement que celui-ci bénéficie d'un avantage considérable. Le bon sens le plus élémentaire nous apprend que, seul le peuple, parce qu'il a travaillé et produit a le droit de créer la monnaie. Il dispose pour cela d'un outil : la Banque de France. La monnaie émise par la Banque de France, organisme public, est propriété publique, donc versée au Trésor Public pour payer l'accroissement du PIB (produit intérieur brut). Mais la réalité n'est pas si radieuse, les dernières émissions monétaires par la Banque de France datent de 1973. L'article 25 de la loi 73-7 du 3 janvier 1973 stipule « Le Trésor Public ne peut être présentateur de ses propres effets à l'escompte de la Banque de France. » Traduction : Cet article interdit à la Banque de France de faire crédit à l'Etat condamnant la France à se tourner vers les marchés et à payer des intérêts Contre tout bon sens, les banques privées sont aujourd'hui les seules à émettre de la monnaie dont, naturellement, elles restent propriétaires. Les banques ont ainsi détourné à leur profit l'argent qui aurait dû être propriété publique. Le peuple, dépossédé, n'a plus comme seule ressource que d'emprunter aux banques, c'est-à-dire payer des intérêts sur de l'argent qu'il devrait détenir. Ainsi, toute la masse monétaire, 600 milliards (argent en circulation) n'est que de l'argent emprunté qui n'a pas encore été remboursé. C'est une dette privée. A cela il faut ajouter la dette publique (1600 milliards). La charge totale de ces deux dettes injustifiées est d'environ 80 milliards par an. Mais le coût social de cet endettement effréné est incalculable.

Pour échapper à l'effondrement qui s'annonce, deux mesures sont à prendre impérativement :

- 1 – Rendre à la Banque de France son pouvoir de création monétaire en faveur du Trésor Public.
- 2 – Interdire toute création monétaire aux banques privées, c'est-à-dire leur interdire de prêter plus qu'elles empruntent en leur imposant un taux de couverture de 100%.

Ces mesures très simples sont sans conséquences pour les pays voisins et applicables dans un seul pays. Qu'attendent nos responsables politiques pour réformer ce qui doit être réformé de façon urgente : la création de l'argent au service du peuple.

*Association pour les Droits Economiques et Démocratiques*

BP 83 – 93891 Livry-Gargan

Courriel : [droitsecodem@orange.fr](mailto:droitsecodem@orange.fr) Site : <http://assoc.pagespro-orange.fr/aded/>

---

### Bulletin d'adhésion

Cotisation annuelle : 15 euros à l'ordre de ADED (inutile si difficultés financières)

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone, courriel (facultatif) .....

Octobre 2010